

# LE PUBLICISTE.

NONIDI 29 Thermidor, an VIII.



*Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est & 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, de 50 fr. pour l'année.*

*Les lois & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.*

*Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n° 423, butte des Moulins, à Paris.*

## ITALIE.

*De Rome, le 26 juillet (7 messidor).*

Il est arrivé d'Ancône un courrier avec des dépêches pour le cardinal Ruffo; on les dit de la plus haute importance pour le royaume de Naples. S. E. les a aussi-tôt expédiées pour Palerme.

La reine de Naples s'est embarquée le 25 à Ancône pour Trieste. Le lord Nelson arriva à Ancône deux jours avant la reine: on ignore s'il s'est embarqué avec elle.

*De Livourne, le 24 juillet (15 thermidor).*

Les troupes anglaises de débarquement, qui étoient arrivées ici dernièrement, on remis à la voile.

Les toscans détenus pour opinions politiques ont été embarqués ici pour être transportés à Porté-Ferrajo; mais au moment où ils s'approchoient du port, ils ont failli être coulés bas par le peuple qui s'étoit emparé des batteries & menaçoit de les détruire s'ils avançaient davantage. On a donc été obligé de les transporter ailleurs; on ignore le lieu de leur exil.

*De Milan, le 1<sup>er</sup> août (15 thermidor).*

Le général Massena passa le 29 juillet la revue de toutes les troupes qui se trouvent dans cette ville & les environs. On dit que deux divisions doivent s'approcher de Mantoue, & que d'autres corps de troupes doivent se porter vers l'Italie méridionale.

Hier matin, il partit d'ici trois mille hommes de troupes cisalpinnes qui se rendent dans la Romagne.

Des bandes de brigands continuent à troubler le Piémont par leurs assassinats; mais il paroît que la partie de l'Italie où ils se portent en plus grand nombre, est la portion des pays vénitiens qui se trouve comprise dans la ligne militaire de la neutralité. On assure que les excès auxquels ils se livrent ont déterminé le général en chef à écrire au général Mélas, pour l'inviter à donner l'ordre à ses officiers de dissiper ces assassins, en lui représentant qu'une plus longue tolérance de leurs brigandages seroit considérée comme une violation de la convention de Mariago.

L'évêque de Novare vient d'honorer le sacerdoce dont il est revêtu, par une lettre pastorale aux curés de son diocèse,

dans laquelle il applique dignement les préceptes de l'évangile. « La raison, dit-il, doit suffire à tout homme pour le retenir dans le devoir; mais ce n'est pas assez pour des chrétiens. Chez eux le libre & volontaire maintien de la tranquillité publique & particulière doit prendre sa source dans les maximes de l'évangile bien appliquées, bien pesées & bien pratiquées.

« La soumission aux loix, l'obéissance aux autorités constituées; soumission & obéissance qui ne dérivent pas de la méprisable & servile crainte de la punition, mais du libre amour de la justice, sont d'express commandemens divins. C'est sur-tout aux prêtres à en donner l'exemple ».

Cette pastorale, chef-d'œuvre de sagesse & d'humanité, n'a point été dictée par les circonstances actuelles. Ce vénérable prélat s'est acquis depuis long-tems l'estime & le respect des républicains par sa conduite aussi ferme que sage lors de l'invasion des austro-russes.

*De Vérone, le 2 août (14 thermidor).*

On a célébré avant-hier avec beaucoup de pompe, dans notre cathédrale, les funérailles du lieutenant-général comte de Haddick, mort des suites des blessures qu'il reçut à la bataille de Mariago.

On assure dans la gazette de cette ville que les troupes françaises qui sont dans le Brescian ont reçu ordre de se rendre en Piémont & dans l'état de Gènes, où regne une grande fermentation.

*De Gènes, le 4 août (16 thermidor).*

Le nombre des morts a été plus considérable la semaine dernière que dans les précédentes. Il se monte à 690. On remarque cependant qu'il n'y a pas de nouveaux malades, ce qui nous fait espérer que l'épidémie va cesser.

On sait que, quoique le gouvernement de Parme n'ait jamais pris une part active à la guerre, il y avoit cependant beaucoup de détenus pour opinions politiques, beaucoup d'exilés & d'émigrés. On mande de Parme que les conseils de l'évêque ex-capucin Turchi, ont engagé le duc à cesser ces persécutions, & à suivre un système de modération & de justice, & qu'en conséquence les détenus ont été élargis & les émigrés ont la liberté de retourner dans leur famille.

Il est entré, la semaine dernière, dans notre port, un grand nombre de petits bâtimens chargés de grains, de vin, de bois, &c.

## RUSSIE.

*De Pétersbourg, le 21 juillet (2 thermidor).*

M. Italinski, conseiller d'état, est nommé ambassadeur de Russie à la cour de Naples, avec la qualité de chambellan de Paul I<sup>er</sup>. Il remplace dans cette mission M. le comte de Puschkin Bruce, qui a été rappelé. En attendant le départ de M. Italinski, M. Swetchin se rendra à Naples, en qualité de secrétaire d'ambassade.

M. le baron de Maltiz, ministre de Russie à la cour de Lisbonne, est remplacé par M. de Wasiliew, conseiller d'état. M. Forstmann, secrétaire de légation, est nommé chargé d'affaires.

#### AUTRICHE.

*De Vienne, le 3 août (15 thermidor).*

Il se confirme qu'une armée russe très-nombreuse est mise en mouvement vers les frontières des deux Gallicies; mais on n'apprend pas qu'elle ait quitté jusqu'ici le territoire russe.

M. le comte de Kotschubey est parti le 16 juillet de Pétersbourg pour se rendre dans notre capitale; il est chargé d'une mission très-importante, que l'on dit relative à la marche de cette armée.

#### PRUSSE.

*De Berlin, le 3 août (15 thermidor).*

M. le comte d'Arnim, ministre d'état, est parti d'ici pour se rendre à Carlsbad; M. le général russe, comte de Buxhoeveden, a quitté cette capitale, après avoir eu audience de leurs majestés, & s'est mis en route pour Dresde. On croit qu'il est chargé d'une mission importante de la part de son souverain.

Le roi de Prusse, en qualité de tuteur des princesses de Courlande, a confirmé le mariage de l'aînée de ces princesses avec le prince de Rohan-Guéméné.

#### ALLEMAGNE.

*D'Altona, le 6 août (18 thermidor).*

La cour de Danemarck & tous les habitans de ce pays sont tellement indignés contre l'Angleterre, à cause de la conduite de ses quatre frégates envers la frégate danoise qui servoit d'escorte à six vaisseaux marchands, que cet événement pourroit bien avoir une grande influence sur les affaires actuelles de l'Europe, & déterminer le Danemarck à abandonner la neutralité qu'il a si strictement observée jusqu'à présent, & à se déclarer subséquemment pour la France, dont elle a toujours été l'amie. Ce petit royaume qui s'est montré pendant la guerre actuelle avec tant de fermeté & d'énergie, ne manquera pas du moins d'exiger des Anglais la satisfaction la plus éclatante. Rien de plus insolent que la demande faite par le capitaine anglais de visiter la cargaison du convoi que protégeoit la frégate, rien de plus contraire au droit des gens; & chacun applaudit au courage avec lequel le capitaine Krable rejeta une pareille demande en combattant contre une force quadruple de la sienne.

*De Munich, le 8 août (20 thermidor).*

On sait que le comité permanent des états de Bavière avoit demandé, il y a quelque tems, une assemblée générale des états, pour s'occuper de la situation actuelle de ce pays. L'électeur l'avoit alors refusée. Depuis, les circonstances sont bien changées. Les membres du comité ont adressé une lettre aux états, dans laquelle ils déclarent qu'ils ne veulent pas être plus long-tems responsables. Ils fixent, dans cette circulaire, un délai de quinze jours, dans lequel chaque membre de la diète doit envoyer son vote sur les questions suivantes:

1°. Si on persiste à demander la convocation d'une diète générale? 2°. Si la diète doit s'assembler actuellement, ou

si elle doit être ajournée à des tems plus tranquilles? 3°. Si, jusqu'au moment de l'assemblée de la diète, on doit procéder à l'élection d'un nouveau comité provisoire? 4°. Si le comité actuel doit rester avec de nouveaux pleins-pouvoirs?

La réponse sur ces questions est impatiemment attendue. On prévoit qu'au moins la première & la troisième de ces questions seront affirmativement décidées.

*D'Augsbourg, le 7 août (19 thermidor).*

Le général Moreau a passé hier la revue de la compagnie des guides à cheval attachée au quartier-général, au nombre de cent hommes: ils ont à présent un nouvel uniforme vert-foncé, revers orange, veste & pantalon blanc. Douze musiciens attachés à ce corps, ont exécuté une musique très-brillante.

Les otages de la ville de Weissenbourg, n'ont été relâchés que parce qu'elle avoit acquitté la contribution qui lui avoit été imposée.

*De Bamberg, le 9 août (21 thermidor).*

On attend ici demain le général comte de Klenau, qui passe la revue de la ligne de démarcation sur la Rednitz & le Mein.

Le général français d'Hautpoul arriva le 5 avec le général Bauer à Rothembourg sur la Tauber, venant d'Oettingen; ils furent suivis le lendemain d'un gros corps de troupes françaises, qui paroissent destinées à occuper la ligne de démarcation jusqu'à Ochsenfurth, où doit s'opérer la jonction de l'aile gauche de l'armée de Moreau avec le corps d'armée aux ordres du général en chef Augereau. Il paroît que celui-ci aura une armée de 40 à 50 mille hommes, indépendante de l'armée du Rhin, mais néanmoins sous la direction du général Moreau. On dit que ce corps d'armée prendra le nom d'*Armée de Bohême*, si les hostilités viennent à recommencer.

*De Francfort, le 9 août (21 thermidor).*

Le député que notre magistrat avoit envoyé au général Moreau est revenu hier soir sans avoir rien terminé, ce général ayant déclaré que cette affaire ne le regardoit pas. C'est donc du premier consul que nous devons attendre une décision sur la contribution qui nous est imposée. L'occupation de notre ville par les Français a déjà fait un grand tort au commerce.

Le général Augereau a établi hier son quartier-général à Höchst.

L'électeur de Mayence est toujours à Wurtzbourg: il a été dernièrement très-malade. Le baron d'Albini continue d'être à Aschaffembourg. Les beaux jardins de l'électeur, qui sont vis-à-vis de cette dernière ville, sont occupés par les Français.

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Dijon, le 24 thermidor.*

Le commandant de la place a fait mettre, hier matin, en arrestation un gendarme de l'armée, qui s'est permis d'arrêter sur la route des personnes de Dijon, que la curiosité avoit conduites au camp & de tirer sur elles des coups de pistolet. Il doit être traduit au conseil de guerre.

Le camp de Ramilly s'accroît chaque jour d'un grand nombre de conscrits & de corps de cavalerie.

*De Strasbourg, le 25 thermidor.*

La grande sécheresse que nous éprouvons ici depuis près de deux mois, est extrêmement préjudiciable aux forêts. Il ne se passe presque pas de jour où l'on ne reçoive la nouvelle d'un incendie dans les bois. Il y en a eu, depuis une quinzaine de jours, trois dans la forêt de Haguenau, deux dans le Binwald, deux dans la forêt de Ribeaupville, autant dans une autre forêt près de Colmar; cependant on est parvenu à les éteindre. Il n'en est pas de même du grand incendie qui dévaste une partie de la forêt Noire, & qui malheureusement continue depuis une décade environ. Le feu commença dans la forêt dite Allerheiligenwald, d'où il se communiqua à la grande forêt de Frenndstadt d'un côté, & aux forêts sur la rive droite de la Murg de l'autre. Tout le pays qui avoisine le Kniebis est dans la plus grande consternation. On sonne le tocsin; plusieurs villages de Wurtemberg, de Bade, de l'Ortenau, sont commandés pour réunir leurs moyens afin d'éteindre cet incendie dévastateur. Mais jusqu'ici nous n'avons pas encore pu y parvenir; l'incendie augmente tous les jours d'une manière terrible, & il est impossible de s'approcher du feu jusqu'à une demi-lieue à cause de la chaleur & de la fumée. On voyoit encore hier l'incendie de votre ville. Les soldats français, cantonnés dans ces contrées, se sont réunis aux habitans pour éteindre le feu.

*De Paris, le 28 thermidor.*

Le premier consul a accordé des brevets d'honneur aux citoyens François David, Philippe Lionnet, Jacques Dumain, carabiniers au 1<sup>er</sup> régiment; Macs Terville, chasseur à cheval au 10<sup>e</sup> régiment; Jacquet, tambour à la 20<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, qui se sont distingués dans les dernières affaires de l'armée du Rhin.

Les consuls de la république ont pris hier un arrêté portant que les noms des militaires qui auront obtenu des sabres, des fusils, des mousquetons ou carabines, des baïonnettes, des trompettes ou des grenades d'honneur, seront inscrits sur une table de marbre dans l'enceinte du temple de Mars, avec désignation du département & de la commune où ils sont nés.

— Le citoyen David, commissaire principal de marine, & le citoyen l'Hermite, capitaine de vaisseau, chef de l'état-major à Dunkerque, avoient été, d'après les ordres des consuls, mis aux arrêts à la suite du combat où une frégate fut brûlée par les Anglais dans la rade de Dunkerque; ils ont été interrogés sur les circonstances qui ont précédé le départ pour Flessingue des frégates dont l'armement avoit été ordonné dans le premier port.

Les consuls; ayant pris connoissance de leurs réponses, ont ordonné la levée de leurs arrêts.

— Le ministre de la guerre a décidé que, s'il est juste d'assurer aux militaires le droit de se marier sans le concours de leurs supérieurs, il convient aussi de prendre les précautions nécessaires pour assurer le repos des familles qui s'allient avec eux: il a pensé que le moyen le plus sûr pour y parvenir étoit d'exiger d'eux, avant la publication de leurs banes, un certificat du conseil d'administration de leur corps, qui constatât la déclaration qu'ils lui ont faite de leur prochain mariage, & qu'il ne leur connoit pas d'autre engagement de cette nature. Les officiers de l'état civil devront se conformer à ces dispositions, & exiger la représentation dudit certificat.

— Le ministre de l'intérieur réitère aux artistes l'invitation de lui adresser sans délai leurs projets pour l'érection de la colonne nationale; déjà il en a reçu plusieurs; il lui en parvient journellement pour les colonnes départementales. Il se propose de les exposer tous, afin que l'opinion se prononce & que les artistes distingués recueillent la plus noble récompense de leurs travaux, l'estime de leurs concurrens.

— On assure que le général Berthier part demain pour Madrid.

— Le préfet de police rappelle à ses concitoyens les ordonnances de police qui enjoignent à tous propriétaires de maisons où il y a des puits, 1<sup>o</sup>. de les entretenir de cordes, poulies & sceaux; 2<sup>o</sup>. de les maintenir en bon état, en sorte qu'il y ait au moins cinquante centimètres d'eau; 3<sup>o</sup>. de les faire nettoyer, curer & même creuser, si cette quantité vient à manquer. Il est de l'intérêt de tous les propriétaires de prendre ces mesures, afin d'avoir de prompts secours en cas d'incendie, & procurer à ceux qui occupent leurs maisons, le moyen d'arroser le devant de leurs habitations.

— Le 5<sup>o</sup> thermidor, à midi, il sera célébré dans le temple de la Victoire (St.-Sulpice), une fête à la Vieillesse.

— Le général Andreossi a pris le commandement de Mayence, à la place du général Leval.

— Le chef de brigade Resnier est nommé commandant d'armes de la place de Toulouse.

— L'adjutant-général Chaussey, qui commandoit la force armée du département de l'Arriège, se rend à l'armée d'Italie, il est remplacé par le capitaine Latour-Lisside.

— Le général Commes est parti de Toulouse pour l'armée d'Italie.

— Des lettres de Tarascon (Arriège) annoncent que deux embaucheurs royaux, chargés de pouvoirs de Paulo, ont été arrêtés & sont maintenant détenus à la tour de Foix.

— Un violent incendie a consumé, le 22 de ce mois, 104 maisons, c'est-à-dire, presque la totalité d'un village du département de l'Eure.

— L'argent devient de plus en plus rare en Autriche; on n'y voit presque plus que du papier-monnaie.

— Le roi de Danemarck a défendu, par une ordonnance, la distillation des eaux-de-vie dans son royaume.

## CONSEIL D'ÉTAT.

*Séance du 28 thermidor.*

Cette séance a été présidée par le premier consul, les deux autres présens: elle a duré depuis midi jusqu'à 6 heures & demie du soir.

La section des finances a présenté deux projets d'arrêts, qui ont été discutés & adoptés.

Le premier porte qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la réclamation de la veuve Caulet-d'Hauteville, tendante au rapport d'un arrêté du comité des finances de la convention & à la ratification d'une transaction entre l'agent du trésor public & feu Caulet-d'Hauteville, laquelle aliénoit à celui-ci le domaine de Crosne. Ce domaine sera vendu comme les autres domaines nationaux, sauf à la réclamante à se pourvoir, conformément aux loix, pour faire liquider, s'il y a lieu, les prétentions qu'elle pourra former.

Le second confirme une décision du ministre des finances, du 3 fructidor an 7, qui annule une commission faite par le citoyen Ferdinand.

Les consuls ont ordonné l'impression d'un projet de loi, présenté par la même section, pour le rétablissement des bourses dans les villes de commerce où il en existoit autrefois, & dans celles où le gouvernement jugeroit convenable d'en établir.

La section de la guerre a présenté un projet de réglemeut relatif aux étapes. Il a été discuté & adopté.

#### LITTÉRATURE.

Le citoyen Laharpe vient de publier trois nouveaux volumes de son *Cours de Littérature* (1). Cet ouvrage est du petit nombre de ceux qui deviennent classiques, & dont il est presque superflu de rendre compte. Il suffit d'annoncer qu'il paroît : tous ceux qui lisent ces livres le liront. On sait d'avance qu'on doit y trouver, à-la-fois, & une censure aigüe du mauvais goût, & des exemples bien choisis de celui qu'il faut respecter. Le discours préliminaire est lui-même un modèle d'éloquence ; il réunit la force des pensées, la richesse des images & la justesse des expressions. C'est un tableau, malheureusement trop fidèle, de cette tyrannie atroce qui nous a si long-temps opprimés, & dont la puissance, fondée sur le crime, vouloit éteindre toutes les lumières, parce que son but étoit d'anéantir tous les principes de la morale.

Après avoir peint le danger qu'ont couru les lettres sous ces barbares, l'auteur profite de la renaissance de la liberté pour examiner la littérature de ce siècle, & il la juge peut-être un peu plus sévèrement que celle du siècle dernier. Juste appréciateur de Voltaire, il défend *la Henriade* contre les critiques absurdes que l'envie a dictées à la médiocrité ; il est impossible d'expliquer avec plus de clarté les règles de la poésie épique, & de distinguer avec un goût plus sûr les beautés qui doivent être senties des défauts qu'on peut remarquer dans ce poëme célèbre.

Il condamne, avec raison sans doute, un autre poëme du même auteur ; mais, quoi qu'il soit toujours louable de plaider la cause des mérites, on voit avec peine le disciple & l'ami de Voltaire regretter les rigueurs de ces tems fanatiques où le chantre de Jeanne d'Arc n'auroit pu (ce sont ses expressions), *trouver aucun asyle dans toute l'Europe*. L'obscurité qu'on reproche à cet ouvrage le rend peut-être moins dangereux que beaucoup d'autres plus séduisants ; & le chant d'Armide, que le citoyen Laharpe a traduit récemment est plus à craindre pour les jeunes femmes, qui le liront toutes, qu'un poëme dont le titre seul leur interdit la lecture.

Le citoyen Laharpe admire, comme il le doit, le talent brillant & pur de l'auteur des *Saisons*, l'éloge qu'il fait de ce poëme, & la critique souvent juste, mais presque toujours trop mordante des *mois* de Roucher, seront utiles à nos jeunes littérateurs, pour leur apprendre à ne pas s'éloigner

(1) *Lycée, ou Cours de Littérature ancienne et moderne*, par Y. F. Laharpe, tomes VIII, IX & X, qui se trouvent, ainsi que les précédens, chez Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n°. 18. Prix des trois derniers volumes, 12 francs.

de la nature, & pour les mettre en garde contre les succès éphémères des lectures de société ; mais tout lecteur impartial trouvera plus d'amertume que de justice dans l'arrêt qu'il prononce contre Dorat & Guibert. Le premier est tombé quand il a voulu s'élever trop haut ; mais il est impossible de lui refuser du talent & de la grace dans plusieurs de ses poésies légères. Le citoyen Laharpe ne cite que deux vers ridicules du *comte de Bourbon* : en convenant que cette tragédie n'est ni bien conduite, ni correctement écrite ; tous ceux qui l'ont lue savent qu'elle contient des tirades & des scènes qui semblent justifier les éloges qu'on en avoit faits avant la représentation. Le citoyen Laharpe, qui a obtenu assez de triomphes pour ne pas recourir de ses défaites, sait mieux que personne qu'une tragédie peut tomber, & offrir de grandes beautés.

Mais ce qui afflige véritablement, c'est de voir l'amertume avec laquelle un écrivain distingué attaque la philosophie dont il a si long-temps professé les maximes. Il n'ignore pas que la philosophie n'est pas plus coupable des crimes qu'on a commis sous son nom, que la religion n'est responsable du sang qu'a fait verser le fanatisme ; tous les ennemis de la raison & de l'humanité sont aussi les ennemis des philosophes : pourquoi tout ce fiel au lieu d'onction ? Pourquoi ramener la guerre, lorsque tout doit tendre à la paix ! Le citoyen Laharpe ne voit-il pas qu'en renouvelant les attaques contre l'impie, il provoque les représailles contre la superstition : & puisqu'il ajoute à toutes ses lumières, celle de la foi, elle devroit lui montrer que jamais on n'eût plus besoin de tolérance, & que pour étendre les torches du fanatisme politique, ainsi que du fanatisme religieux, si tout écrivain philosophe doit quitter le sarcasme amer qui aigrit la crédulité, tout écrivain religieux doit abandonner le langage violent qui révolte la raison.

Le citoyen Laharpe qui appelloit Voltaire *papa grand homme*, auroit dû comme Sem, jeter un voile sur la nudité de son père. Faut-il donc lui rappeler que la douceur est la force des apôtres, & l'humilité la vertu des pêcheurs ?

M. N.

Bourse du 28 thermidor.

Rente prov., 25 fr. 38 c. — Tiers consol., 37 fr. 13 c. — Bons<sup>2</sup>, 1 fr. c. 61 — Bons d'arrérage, 83 fr. 25 c. — Bons pour l'an 8, 87 fr. 38 c. — Syndicat, 64 fr. 50 c. — Coupures, 65 fr. 00 c.

*De la Persécution suscitée*, par Jean-François la Harpe, contre la philosophie & ses partisans, en réponse à son écrit intitulé : *Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire*, ou *Persécution suscitée par les Barbares du dix-huitième siècle contre la Religion chrétienne et ses Ministres* ; par Guy Chaumont-Quitry, républicain français. A Paris, chez Caillot, imprimeur-libraire, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts, & chez tous les marchands de nouveautés.

La Harpe a pu donner, par un excès de zèle religieux, trop de généralité à ses censures de la Philosophie, que nous croyons bien innocente en effet des maux qu'il lui impute. Mais l'exagération de ses censures est rachetée par des tableaux vigoureux & par un grand talent. Nous pourrions reprocher à l'auteur de la brochure que nous annonçons, des censures tout aussi exagérées de la religion & des prêtres ; & ses injustices, sans être rachetées par le même talent, sont encore aggravées par des personnalités qui gâtent la meilleure cause.